

**Liste CITOYENNETE SOLIDARITE ENVIRONNEMENT de Loctudy**  
**75, Rue de Kervélégan**  
**29750 LOCTUDY**

**LETTRE OUVERTE à Madame Christine ZAMUNER**  
**Maire de LOCTUDY**  
Mairie  
Place des Anciens combattants  
29750 Loctudy

Loctudy, le 9 mars 2020

Objet : Travaux de démolition d'un massif dunaire au lieu-dit Kerafede à LOCTUDY

Refer : Permis de construire n°PC0291351900019 délivré le 18 juin 2019

Madame le Maire,

Nous avons été alerté sur des travaux actuellement en cours sur le massif dunaire de Kerafede à Loctudy.

Il s'agit des travaux de terrassements préalables à la construction d'une maison dont vous avez délivré le permis de construire le 18 juin 2019.

Même si le permis de construire semble avoir été signé conformément au Plan Local d'Urbanisme en vigueur et au Plan de Prévention des Risques Littoraux, la réalisation de ces travaux dans un espace naturel est choquante pour la population locale. C'est pourquoi, dès hier 8 mars, nous avons alerté la presse qui s'est fait l'écho ce matin de notre protestation.

Ces travaux sont réalisés sur l'un des derniers terrains disponibles en front de mer et qui constituent le dernier tronçon de dune naturelle de ce secteur.

L'excavation qui a été réalisée sur 4 à 5 mètres de profondeur se situe à une dizaine de mètres du rivage de la mer et fragilise ainsi le cordon dunaire qui sert de protection aux propriétés bâties situées en contrebas à l'arrière.

Le sable provenant de ces terrassements est évacué par une noria de camions à l'extérieur du chantier.

Nous souhaitons connaître les justifications qui vous ont permis de conserver le classement de cette parcelle en zone constructible. Classement qui vient d'être confirmé dans la révision du PLU arrêtée le 28 février dernier et adoptée par l'ensemble des conseillers municipaux de votre majorité. Pourquoi ce terrain et les deux autres parcelles mitoyennes n'ont-ils pas été classés en zone naturelle à conserver (N ou Ns) comme les terrains devant le parking d'Ezer ou comme à la Palue du Cosquer ?

Pouvez-vous également nous préciser quelles mesures vous pensez prendre pour assurer la protection des habitations situées en contrebas et qui ne seront plus protégées par le cordon dunaire naturel qui vient d'être fragilisé par ce terrassement ?

Vous nous obligerez en nous apportant une réponse rapide à tous ces questionnements.

Nous nous tenons à votre disposition pour en débattre publiquement.

Nous avons également saisi le Préfet du Finistère de ce sujet. Vous trouverez ci-joint copie du courrier que nous lui avons adressé.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Critine CORFMAT    André FLAMAND

PJ :    - copie du courrier au Préfet  
          - un dossier de photos